



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Octobre 2014

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
octobre 2014

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2014

Table des matières

I. Introduction	4
II. Commentaires généraux.....	4
III. La fiscalité des entreprises au Québec.....	7
<i>Les variations dans le TEMI.....</i>	<i>7</i>
<i>Le portrait global.....</i>	<i>8</i>
<i>Les mesures fiscales.....</i>	<i>9</i>
<i>Les objectifs qui devraient guider l'aide fiscale aux entreprises.....</i>	<i>10</i>
<i>Des principes.....</i>	<i>11</i>
<i>Quelques exemples de crédits d'impôt existants</i>	<i>12</i>
<i>Ajustement nécessaire</i>	<i>13</i>
<i>Le crédit d'impôt par rapport à l'aide directe et aux autres mesures de soutien</i>	<i>14</i>
<i>Marché du carbone et écofiscalité</i>	<i>15</i>
<i>Le fardeau de l'administration fiscale.....</i>	<i>16</i>
IV. La fiscalité des particuliers	16
<i>Tarifification.....</i>	<i>17</i>
<i>Les universités.....</i>	<i>17</i>
<i>Les CPE.....</i>	<i>18</i>
<i>Le péage.....</i>	<i>19</i>
<i>La transparence</i>	<i>19</i>
V. Autres considérations.....	20
<i>Les taxes de vente.....</i>	<i>20</i>
<i>Le transfert d'entreprise</i>	<i>20</i>
<i>Considérer l'ensemble des paliers d'imposition</i>	<i>21</i>
<i>Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada</i>	<i>21</i>
VI. Conclusion.....	21

Mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Octobre 2014

I. Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de présenter ses commentaires à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Il s'agit d'un exercice crucial pour le développement économique du Québec compte tenu, notamment, de la faiblesse relative de la croissance économique actuelle et prévue, ainsi que d'une perspective démographique défavorable.

Nous présentons dans ce qui suit des éléments de réponse aux questions posées dans le document de consultation (les fascicules) et des considérations à prendre en compte par la commission pour l'identification des réductions à apporter aux dépenses fiscales telle qu'elle est énoncée dans le second volet de son mandat. En effet, dans son mandat, il est stipulé, entre autres, que la commission doit effectuer un examen de la fiscalité au Québec *pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal tout en assurant le financement des services publics*. De plus, *la commission doit examiner l'ensemble des dépenses fiscales eu égard à leur pertinence et leur efficacité dans le but d'identifier des mesures permettant de réduire l'ensemble des dépenses fiscales afin de respecter les cibles fixées au budget 2014-2015*. Nos commentaires se basent sur des études existantes de même que sur des observations et des préoccupations qui nous ont été rapportées par nos membres.

II. Commentaires généraux

La première question soulevée est de savoir comment accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal, tout en assurant le financement des services publics et comment on peut définir un nouvel équilibre entre les différents modes de taxation.

Plusieurs études ont déjà examiné l'impact de la fiscalité et des différents modes de taxation sur la croissance économique. Elles tendent généralement à attribuer un impact plus faible aux taxes sur la consommation comparativement aux prélèvements d'impôt sur le revenu des particuliers ou, encore, plus par rapport à ceux sur le bénéfice des entreprises¹.

¹ Voir notamment : OCDE. *Réformes économiques*, chapitre 5. Fiscalité et croissance économique, 2009/1 (n° 5), p. 146 à 168; Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. *Le dosage des impôts et la croissance économique : des leçons pour le Québec*, document de travail 2012/01; Glen HODGSON (The Conference Board of Canada). « Comprehensive Tax Reform: The Next Priority for a Canadian Growth Agenda », dans *The Hill Times*, 7 mai 2012.

D'un autre côté, une étude récente du CIRANO suggère que la taxe à la consommation et l'impôt des sociétés ont un impact plus négatif sur la croissance économique que l'impôt personnel².

Cela étant, la fiscalité des particuliers au Québec est la plus lourde et la plus progressive au Canada, et parmi les plus progressives au monde. Il est clair que cette fiscalité ne doit pas être révisée à la hausse ni devenir plus progressive alors que la contribution des contribuables les plus riches à l'impôt dépasse déjà de beaucoup leur part dans les revenus et que le Québec ne compte malheureusement pas beaucoup de « riches » qui pourraient être imposés davantage³. D'ailleurs, le taux marginal maximum atteint le seuil psychologique de 50 % (49,97 %) à partir d'un revenu de 135 000 \$.

Selon les études, lorsque les prélèvements obligatoires sont déjà élevés, une augmentation de l'impôt peut conduire à une baisse des recettes de l'État (courbe de Laffer) parce que les agents économiques surtaxés changent leur comportement, particulièrement en ayant recours à l'optimisation fiscale, en réduisant leur participation au travail et en recourant à l'évasion fiscale.

Pour ce qui est de l'impôt des sociétés, la recherche montre que des taux d'impôt plus élevés ont un effet négatif sur l'investissement, la création d'emplois et la croissance économique d'un État. Ils encouragent plutôt les entreprises à transférer leurs profits vers des États offrant des taux plus faibles⁴. L'impact sur l'investissement direct étranger est encore plus accentué. Ainsi, une hausse de un point de pourcentage du taux d'impôt des sociétés entraîne une diminution de 1,87 % du ratio de l'investissement direct étranger au PIB⁵.

Dans un contexte de mondialisation et de mobilité croissante, les États essaient de plus en plus de maintenir une fiscalité compétitive sur le plan international afin d'attirer des investissements qui contribueront à leur prospérité.

Une entreprise est une entité juridique qui, par définition, ne subit aucune perte d'utilité si elle est imposée. Son imposition rend simplement la production de biens ou de services plus coûteuse et donc moins concurrentielle, ce qui est inefficace d'un point de vue économique. L'impôt des particuliers, tout en engendrant des distorsions dans l'allocation des ressources, est moins néfaste pour la croissance économique.

Les pays les plus prospères, notamment plusieurs pays européens, ont tendance à imposer relativement peu les entreprises et recourent davantage à l'imposition des particuliers, la taxe sur la consommation et d'autres instruments fiscaux. Soulignons aussi qu'au Québec,

² Pouya Ebrahimi et François Vaillancourt, CIRANO, L'impact du mix fiscal sur la croissance économique des provinces canadiennes, 1981-2010, février 2012.

³ 0,52 % des contribuables gagnent 250 000 \$ et plus au Québec, contre 0,83% en Ontario et ailleurs au Canada.

⁴ Voir entre autres : Jack MINTZ et Duanje CHEN, <http://www.policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/mintz-2013-globtax.pdf>;

⁵ *Ibid.*

l'existence d'un crédit d'impôt comme celui pour la solidarité permet de protéger les plus démunis contre une hausse des taxes à la consommation ou des tarifs.

Par ailleurs, il faut noter que, même si l'impôt s'applique en théorie à l'entreprise, ce sont finalement, comme dans le cas de tout impôt, des particuliers qui le paient, et pas nécessairement ceux qu'on pense. Il s'agit des actionnaires (qui recevront des rendements plus faibles sur le capital; ces actionnaires peuvent être, entre autres, des caisses de retraite), des consommateurs (qui devront payer des prix plus élevés pour les biens et les services) ou des employés actuels et futurs (en rémunérations réduites et en un moins grand nombre d'emplois). C'est ce qu'on appelle l'analyse de l'incidence fiscale en finances publiques. Les études sur le sujet suggèrent en fait que, dans une petite économie ouverte, comme le Québec, les impôts formellement prélevés auprès des entreprises retombent, au moins en partie, sur les travailleurs puisque le travail est le facteur de production le moins mobile. À ce sujet, soulignons qu'au Canada, le Québec connaît le fardeau fiscal le plus élevé avec comme corollaire des salaires inférieurs à ceux des provinces comparables.

Outre les taux d'impôt, différentes mesures fiscales particulières peuvent être utilisées pour cibler des activités en général désirables et accroître l'efficacité de la fiscalité et la compétitivité d'une économie. Parmi ces activités figurent, notamment, celles comportant des retombées positives pour l'ensemble de l'économie (des externalités) ou celles comportant plus de risque. D'autres raisons peuvent justifier aussi des incitatifs fiscaux particuliers pour certaines activités ou certains secteurs; nous y reviendrons plus loin dans le document.

De façon générale, les dépenses fiscales doivent être analysées dans un contexte global de fiscalité des sociétés. Il est très important d'en évaluer l'efficacité dans une perspective de long terme. C'est la clé pour prendre les bonnes décisions qui auront un impact positif sur la compétitivité des entreprises et le niveau de vie, ce qui est, en principe, l'objectif ultime. Cette évaluation devrait, entre autres, permettre d'éviter de subventionner des entreprises qui ne seraient pas viables à long terme sans crédits d'impôt et des activités qui auraient lieu sans subventions, ce qui se traduit dans les deux cas par un gaspillage des fonds publics.

Toutefois, il est important de reconnaître, contrairement à la théorie économique pure, que les gouvernements partout dans le monde interviennent d'une manière ou d'une autre, soit par leurs marchés publics comme les dépenses militaires, soit par de l'aide financière ou fiscale comme les crédits d'impôt, soit par l'offre de services publics, et que, par conséquent, le Québec, s'il veut être en mesure d'affronter la concurrence étrangère, ne peut y échapper, surtout dans une économie mondialisée où la mobilité des capitaux est significative.

III. La fiscalité des entreprises au Québec

La fiscalité des entreprises au Québec est réputée être plutôt concurrentielle puisque le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) agrégé se situe à 15,2 % en 2013⁶, niveau parmi les plus faibles au Canada et même comparativement à plusieurs pays au monde. Ainsi, dans le *Bulletin de la prospérité du Québec 2014* du Conseil du patronat, publié tout récemment, le Québec occupe le premier rang des provinces canadiennes à ce chapitre et se classe 9^e sur 37 régions de comparaison, soit les trois autres provinces canadiennes les plus peuplées et les pays de l'OCDE⁷.

Le document de consultation gouvernemental, pour sa part, compare également le Québec aux petites économies ouvertes et note que le taux combiné d'imposition est inférieur au Québec et que celui pour les secteurs autres que le manufacturier est plus élevé.

Plusieurs provinces et pays ont fait ou font des efforts pour réduire les charges fiscales des entreprises. Par exemple, l'Ontario a diminué son taux d'impôt à 11,5 % (10 % pour la fabrication et la transformation) et harmonisé sa taxe de vente avec la TPS fédérale, ce qui a réduit considérablement l'avantage du Québec à ce chapitre. En 2009, un écart de 13 points de pourcentage séparait le TEMI du Québec de celui de l'Ontario (le TEMI était de 33,6 % en Ontario contre 20,9 % au Québec). Cet écart est de 3 points de pourcentage en 2013. Parmi les pays de l'OCDE, la Suède, le Royaume-Uni et le Japon ont réduit récemment leur taux d'impôt des sociétés.

Rappelons finalement qu'à l'instar des autres provinces, le Québec a éliminé sa taxe sur le capital, les méfaits de cette taxe ayant été reconnus par tous les économistes et tous les gouvernements, tous partis confondus. Le Québec est toutefois la seule province qui a augmenté son taux d'impôt des sociétés parallèlement à l'abolition de cette taxe.

Cela dit, plusieurs éléments doivent être soulignés :

Les variations dans le TEMI

La bonne performance relative du Québec au chapitre de l'impôt des entreprises n'est pas due au faible taux statutaire d'imposition, mais plutôt au crédit accordé à l'investissement en machines et matériel pour le secteur manufacturier et à l'amortissement accéléré. Ainsi, le Québec affiche le taux statutaire d'impôt des sociétés le plus élevé par rapport à celui des trois autres grandes provinces (11,9 %), mais le TEMI le plus faible.

⁶ Ce chiffre, qui provient de Mintz et Chen (*op.cit.*), est légèrement différent de celui mentionné dans le document de consultation (14,7 %) à cause de légères différences méthodologiques, mais le classement du Québec demeure le même dans les deux cas.

⁷ Conseil du patronat du Québec. *Bulletin de la prospérité du Québec 2104*, basé sur Mintz et Chen (*op.cit.*). Notons aussi que la bonne performance du Québec et son amélioration comparativement aux autres pays est due en grande partie au taux d'impôt fédéral qui a diminué de façon considérable au cours des dernières années; ainsi, toutes les provinces ont amélioré en général leur performance au chapitre des TEMI.

De plus, ce TEMI plus faible cache beaucoup de variations entre les secteurs. Ainsi, ce taux varie de -3,5 % pour le secteur forestier à 22,7 % dans celui de la construction, en passant par 2,2 % pour le secteur manufacturier. Cette variabilité n'est pas unique au Québec. Elle se retrouve également à différents degrés dans les autres provinces et pays, les gouvernements s'étant donné un ensemble d'outils fiscaux, entre autres, des crédits d'impôt pour aider certains secteurs en particulier. Selon plusieurs économistes, une des conséquences de ce choix est de rendre le système fiscal plus complexe et probablement moins efficace. Pour être pertinentes, ces modulations devraient faire l'objet d'une évaluation probante des résultats.

Tout changement venant modifier l'état de la situation courante peut avoir des conséquences néfastes à long terme si les décisions ne sont pas empreintes d'une grande prudence et que la mise en œuvre des changements ne se fait pas de manière progressive et prévisible.

Le portrait global

Si la situation du Québec en ce qui a trait au taux d'imposition des sociétés est relativement concurrentielle, il en est tout autrement d'un volet important, et souvent négligé, de la fiscalité globale : les programmes financés à même les cotisations des employeurs sur la masse salariale, communément appelées taxes sur la masse salariale. Ces taxes regroupent un ensemble de programmes, dont le Fonds des services de santé, le Régime des rentes du Québec, le Régime québécois d'assurance parentale, le Régime de santé et sécurité du travail et le Régime d'assurance-emploi, et s'ajoutent au coût du salaire nominal. Ainsi, les employeurs au Québec paient 30 % de plus que les employeurs de l'Ontario, et 45 % de plus que la moyenne canadienne en cotisations sur la masse salariale.

De plus, la cotisation au Fonds des services de santé n'est pas associée à un programme spécifique comme les autres prélèvements; elle est simplement une taxe que les entreprises doivent verser, qu'elles fassent des profits ou non. Les taxes sur la masse salariale réduisent notamment la capacité des employeurs à verser des salaires plus élevés et à embaucher plus. Il est heureux que le document de consultation reconnaisse l'importance de ces taxes.

Selon le Conseil du patronat, l'analyse de la commission devrait tenir compte de cet aspect de la fiscalité, et ce, autant sur le plan des entreprises que celui des particuliers qui assument dans plusieurs cas une partie des cotisations. Nous considérons qu'il faut examiner la générosité de nos programmes qui sont financés par ces cotisations puisque ce sont les mêmes contribuables qui paient finalement. Ces cotisations nuisent à la compétitivité des entreprises et au pouvoir d'achat des travailleurs.

Lorsque l'on tient compte de l'ensemble du fardeau fiscal supporté par les entreprises, la situation du Québec n'est plus avantageuse. Selon le Centre sur la productivité et la prospérité, les coûts fiscaux totaux des entreprises sont plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. Selon le document de consultation : « **la fiscalité du**

Québec impose aux entreprises un fardeau près de deux fois plus élevé que celui des autres provinces »⁸.

Les mesures fiscales

Le Conseil du patronat est d'avis que la révision de l'ensemble des mesures existantes s'avère nécessaire. Elle devrait permettre d'estimer l'efficacité de ces mesures en se basant sur une évaluation de leurs coûts et de leurs impacts à long terme, toujours en tenant compte de la fiscalité globale (nette) des entreprises. **La question, notamment, est de trouver la plus grande valeur ajoutée par dollar dépensé.** À cela, il faut ajouter la nécessité d'avoir une analyse d'étalonnage des divers programmes entre le Québec et les autres provinces du Canada, tenant compte des indicateurs de résultats.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les dépenses fiscales doivent être analysées dans un contexte global de fiscalité des sociétés. Il faut se rappeler, par exemple, que les États américains offrent d'importants incitatifs fiscaux. Même si le Québec offre plus d'incitatifs fiscaux que les autres provinces, l'ensemble du fardeau fiscal net supporté par les entreprises, donc tenant compte des subventions reçues, est plus élevé qu'ailleurs⁹.

Cette situation, combinée à un environnement réglementaire plus contraignant et à une valorisation de l'entreprise privée insuffisante, contribue probablement à ce que l'investissement privé au Québec demeure inférieur à la moyenne canadienne et également de loin inférieur à celui des États-Unis, et que notre niveau de vie demeure inférieur.

Les dépenses d'investissement privé non résidentiel par travailleur sont aussi plus faibles au Québec. Elles s'élèvent, en 2013, à 6 700 \$ par travailleur au Québec, contre 13 200 \$ au Canada, 14 500 \$ en moyenne pour les pays de l'OCDE et 17 800 \$ aux États-Unis. Les perspectives pour 2014 ne sont pas meilleures.

Ainsi, il est clair qu'il faut non seulement ne pas alourdir le fardeau global des entreprises, mais aussi il faut idéalement le réduire. Une telle réduction n'entraînera pas de baisses de revenus budgétaires; au contraire, elle entraînera leur augmentation, du moins à moyen terme, par l'activité économique générée.

Donc, toute diminution des aides fiscales touchant les entreprises devrait être compensée par une réduction équivalente de l'impôt des sociétés ou des cotisations sur la masse salariale.

De quelle façon peut-on réviser le régime fiscal des entreprises pour mieux soutenir la croissance économique?

⁸ http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Fascicule3_FiscaliteSocietes.pdf, p. 85,

⁹ Voir notamment Centre pour la productivité et la prospérité.

Les objectifs qui devraient guider l'aide fiscale aux entreprises

Voici quelques commentaires plus spécifiques sur les mesures fiscales pour les entreprises et les critères qui devraient guider les changements à y apporter de façon à ce qu'elles contribuent à mieux soutenir la croissance économique. Selon le Conseil du patronat, le soutien aux entreprises, que ce soit sous forme d'aide fiscale ou autre, devrait être orienté vers :

- L'amélioration de la productivité;
- L'innovation et la création de valeur ajoutée;
- La commercialisation et la mise en marché;
- La réduction de l'empreinte environnementale.

La productivité est sans contredit un ingrédient essentiel pour le maintien et l'accroissement de notre niveau de vie, en particulier dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre. Aussi, c'est en innovant que nos entreprises peuvent améliorer leur compétitivité. L'innovation ne se limite pas à la recherche et au développement; elle fait partie d'un continuum. Tout comme la productivité, l'innovation peut impliquer autant la recherche et la formation, que des changements organisationnels ou des façons de faire, que de l'investissement technologique. Elle permet, en général, de répondre à un besoin du marché, aux besoins d'utilisateurs éventuels, particuliers, entreprises ou gouvernements. Des incitatifs fiscaux ou d'autres outils peuvent contribuer à la commercialisation de l'innovation au Québec, et aussi surtout à l'extérieur.

La présence et le développement d'une masse critique dans des secteurs à haute valeur ajoutée, comme l'aéronautique, les technologies de l'information et des communications, l'aluminium, les sciences de la vie et les jeux vidéo, sont des atouts qu'il ne faut pas perdre et sur lesquels il faut capitaliser. Ce dernier secteur en particulier a connu une forte croissance au cours des dernières années pour atteindre une masse critique, et permettre, par le partage d'expérience et de savoir-faire, de créer un écosystème d'innovation favorisant, entre autres, l'éclosion de nouvelles entreprises locales. Notons de plus que, dans les domaines où le Québec détient un leadership mondial grâce à ses entreprises, autour de chaque grande entreprise nationale ou multinationale gravitent un grand nombre de fournisseurs qui sont directement touchés par la compétitivité (ou la perte de compétitivité) de ces grandes entreprises, de même que des institutions de haut savoir qui stimulent l'innovation. Ces domaines permettent, en particulier, à Montréal de maintenir sa position parmi les grandes métropoles en misant sur ses avantages concurrentiels, notamment ses forces sur le plan de la créativité et du savoir, et de bien jouer son rôle de locomotive économique du Québec.

Pour ce qui est de l'empreinte environnementale, dans le contexte où il y a de plus en plus d'exigences et de pressions pour améliorer les résultats à ce chapitre, et que les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'importance de leur rôle en la matière, des incitatifs fiscaux pouvant les aider à atteindre des objectifs environnementaux leur permettraient de s'inscrire dans la mouvance du développement durable et de répondre à des objectifs à cet égard, tout en demeurant compétitives sur la scène nationale et à l'échelle internationale.

La considération de critères, comme le maintien d'emplois, n'est pas pertinente dans des cas où ce n'est pas soutenable à long terme, et que l'entreprise n'est pas viable parce qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à ses activités. Dans ce cas, il faudrait accroître plutôt l'aide à la requalification ou à la relocalisation des travailleurs mis à pied.

Par ailleurs, il faut être très prudent avant de juger que des secteurs comme les TIC ou le numérique ne devraient plus faire l'objet de crédits d'impôt, d'autant plus que les salaires dans ces domaines sont généralement bons et que l'externalisation du travail à l'étranger est un phénomène mondial très répandu maintenant.

Des principes

Nous réitérons l'importance d'un principe de base qui est d'évaluer l'efficacité des mesures existantes, et cette évaluation doit se faire dans une perspective de long terme. Le gouvernement (les contribuables) devrait obtenir le meilleur rendement possible par dollar utilisé. **Un exercice d'étalonnage qui saurait prendre en compte le contexte global** fiscal et réglementaire devrait donc être fait pour comparer la situation du Québec à ce qui se fait ailleurs. D'un point de vue pratique, il faut réaliser que tous les États offrent différentes formes de subventions et d'aide directe ou indirecte pour attirer ou retenir les entreprises. L'idée n'est pas de procéder à une surenchère coûteuse de subventions, mais d'évaluer correctement l'impact de nos choix, et de s'assurer que nos entreprises puissent concurrencer **à armes égales** avec les entreprises ailleurs au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde.

Voici, par ailleurs, quelques autres principes qui devraient guider l'analyse de la pertinence des différentes formes d'aide aux entreprises :

- Miser sur des activités et des industries à haute valeur ajoutée qui font souvent l'objet d'une vive concurrence mondiale.
- Les crédits d'impôt ne devraient pas avantager des entreprises québécoises au détriment d'autres entreprises québécoises comparables.
- Il faut penser jumeler certains programmes d'aide pour chercher plus d'efficacité. À titre d'exemple, même si la formation est un ingrédient essentiel pour améliorer la productivité, il faut savoir sur quel type d'aide cibler davantage. En effet, il est démontré, par exemple, que l'aide à la formation produit des résultats décuplés lorsqu'elle est liée à des investissements en technologie ou en productivité.
- Il faut éviter de politiser les crédits d'impôt et les mesures d'aide pour faire des choix en fonction de ce qui est le plus efficace et le plus rentable à long terme économiquement.
- Il n'y a pas de petite économie. Si des crédits d'impôt s'avèrent inefficaces, il ne faut pas les maintenir seulement parce qu'ils ne coûtent pas cher.

- Un trop grand écart de taxation entre grandes et petites entreprises n'est pas souhaitable. S'il y a une certaine logique et une certaine acceptabilité pour taxer les petites entreprises à un taux plus faible que les grandes ou pour les aider davantage, un écart trop important peut entraîner certains effets négatifs, voire ériger une barrière à la croissance. D'ailleurs, l'OCDE, dans au moins une de ses revues pour le Canada, note en ce qui a trait aux crédits d'impôt pour la R-D : « La différence qui sépare les deux taux effectifs du crédit d'impôt est la plus grande de l'OCDE et démultiplie l'incitation à privilégier une petite taille inefficente »¹⁰.
- Tout comme pour des exigences environnementales, il y a d'autres exemples d'exigences spécifiques imposées à certains secteurs qui peuvent justifier des crédits d'impôt.¹¹
- Finalement, dans les cas où le gouvernement a l'intention de couper certains crédits, l'élimination devrait se faire de façon graduelle en prévoyant une transition adéquate. **La prévisibilité est un élément crucial dans les décisions d'investissement. Changer les règles du jeu en cours de route n'est pas souhaitable.**

Même s'il est difficile de passer en revue l'ensemble des mesures fiscales qui concernent les entreprises, nous discutons dans ce qui suit de quelques exemples de crédits d'impôt, à la lumière des éléments que nous venons de souligner.

Quelques exemples de crédits d'impôt existants

Outre les mesures d'application générale, les deux postes les plus importants des dépenses fiscales sont ceux pour la R-D et pour les affaires électroniques.

Selon le Conseil du patronat, ces crédits ont leur mérite et leur raison d'être puisque l'un des défis du Québec est l'innovation et l'accroissement de la productivité. Ce sont donc des domaines sur lesquels il faut miser. **Ces activités comportent des retombées positives pour l'ensemble de l'économie.** La R-D est une activité risquée de surcroît. La recherche contemporaine confirme généralement qu'il existe un lien étroit entre la R-D des entreprises et l'augmentation de la productivité et du revenu par habitant. C'est pourquoi **tous les États accordent des subventions ou des crédits d'impôt aux entreprises au titre de la R-D**¹².

Dans le même ordre d'idées, les affaires électroniques sont directement reliées à l'innovation et à l'intégration de l'innovation dans les processus de production, que ce soit des biens ou

¹⁰ Les taux des crédits pour la R-D pour les PME au Québec sont presque le double de ceux des grandes entreprises.

¹¹ Parmi eux, mentionnons le cas des crédits pour déclaration des pourboires dans le secteur de la restauration.

¹² Voir, notamment, le rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises. *L'investissement au Québec : on est pour*, http://www.groupe.finances.gouv.qc.ca/GTIE/fr/documents/Rapport_InvestissementENT.pdf

des services. Ce sont des activités génératrices de grande valeur ajoutée et d'emplois de qualité avec une masse critique de personnel hautement qualifié. De plus, la proximité des développeurs-fournisseurs et des clients dans ce domaine permet une meilleure synergie et un écosystème d'innovation plus fertile et plus performant. Plusieurs États américains et d'autres pays, notamment des pays émergents, offrent des incitatifs alléchants aux entreprises de ce secteur. Par sa taille et ses coûts de main-d'œuvre, le Québec ne dispose pas des mêmes avantages que ces pays.

Le crédit à l'investissement est *a priori* un crédit qui favorise la productivité. Toutefois, s'il n'est pas accompagné de mesures de contrôle sur les résultats, son efficacité est fortement réduite. S'il faut reconnaître les défis de certaines régions en matière d'éloignement géographique, il faut toujours se poser la question à savoir si les objectifs sont atteints, par exemple au regard de la productivité et de la rentabilité.

Un rapport du Centre pour la productivité et la prospérité note que :

« La bonification du crédit d'impôt à l'investissement selon l'éloignement ne s'avère pas être une solution viable pour pérenniser la position du secteur manufacturier en région. Au-delà du fait que l'absence de mesure de contrôle sur les résultats nuit à l'efficacité du crédit, le fait que l'admissibilité soit déterminée sans distinction quant à la situation financière des entreprises fait en sorte qu'une partie de l'aide est dirigée vers des entreprises en déclin qui ne servent aucunement de levier à la relance des régions éloignées.[...]

Un recours plus systématique à l'aide budgétaire permettrait d'aider plus rapidement et durablement les régions en ciblant les projets et les entreprises les plus porteurs pour la relance du secteur manufacturier en région plutôt que de soutenir toute entreprise sans égard à leur performance »¹³.

Selon le rapport du groupe de travail sur l'investissement des entreprises : « un crédit d'impôt généralisé à l'investissement des entreprises serait un mauvais substitut à une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés. »

Selon les évaluations de Jack Mintz, le Québec pourrait réduire son taux d'impôt à 10 % en éliminant son crédit à l'investissement¹⁴.

Ajustement nécessaire

Si des crédits, notamment pour la R-D, pour les affaires électroniques, ont leur mérite, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas revoir leurs modalités pour essayer d'en tirer une plus grande valeur ajoutée. D'ailleurs, le Conseil du patronat s'est déjà interrogé sur l'efficacité des crédits pour la R-D en notant qu'en dépit du fait que le Québec figure parmi les endroits où il se dépense le plus en R-D au Canada, et même au monde, malgré un certain recul

¹³ Centre sur la productivité et la prospérité. *Mieux outiller le secteur manufacturier : entre politique et adéquation des besoins*, mai 2014, p. 55 et 56,

http://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches_publicees/PP_2012_05.pdf

¹⁴ <http://policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/tax-competitiveness-2012.pdf>

récemment, il ne compte pas parmi les endroits où la productivité est la plus forte et où proportionnellement il y a le plus de brevets d'invention.

Il y a probablement lieu, entre autres, de revoir les critères d'admissibilité des crédits pour la R-D, pour tenir compte des activités véritablement innovantes, **inclure la commercialisation et reconnaître que l'innovation dépasse largement la recherche et le développement en répondant en général à des besoins.**

Pour ce qui est de la générosité de ces crédits, elle était peut-être un peu élevée. Le document de consultation note que, pour les PME, le Québec était plus généreux que les trois autres grandes provinces canadiennes alors que, pour les grandes entreprises, il était plus généreux que l'Ontario, mais moins que l'Alberta et la Colombie-Britannique. **Si on fait une règle de trois, les coupures de 20 % annoncées lors du dernier budget ont dû changer la position du Québec de façon substantielle.** C'est un élément qu'il faut garder à l'esprit dans toute discussion future sur le sujet. D'ailleurs, à la suite de cette annonce, plusieurs de nos membres ont exprimé la possibilité réelle de relocaliser certaines de leurs activités.

Il y a également lieu d'analyser la pertinence de transformer une partie de l'aide pour la R-D ou d'autres crédits d'impôt en une aide directe avec des objectifs de résultat précis.

Le crédit d'impôt par rapport à l'aide directe et aux autres mesures de soutien

Le gouvernement fédéral a procédé récemment à d'importants changements concernant l'aide pour la R-D, entre autres, en l'orientant davantage vers de l'aide directe. Cette décision a fait suite au dépôt du rapport Jenkins, lequel observait que les autres pays avaient plus souvent recours à l'aide directe qu'aux crédits d'impôt, comme au Canada.

Notons que chacun des deux modes de soutien a ses avantages et ses inconvénients. Un avantage des crédits d'impôt est qu'ils sont basés sur des critères objectifs et relativement prévisibles communs à toutes les entreprises. L'aide directe, pour sa part, peut être ciblée davantage et être assortie d'une obligation de résultat. Elle est, par contre, moins prévisible, et peut être sujette à une certaine subjectivité.

Sans aller aussi loin que le gouvernement fédéral, il y a probablement lieu de trouver un juste milieu qui permet un meilleur retour sur investissement pour les fonds publics, non seulement pour les crédits pour la R-D, mais également pour les autres. Les mesures pour les jeunes entreprises, les *start-up*, dont les besoins et la réalité peuvent être différents de ceux des plus grandes, peuvent aussi être différentes.

Par ailleurs, des programmes favorisant les partenariats entre les entreprises de même qu'entre les entreprises et le milieu de l'enseignement et de la recherche, et des mesures facilitant l'accès au financement semblent aussi être appréciés par les entreprises. L'utilisation des marchés publics pour encourager les industries innovantes est également une avenue intéressante. Ce sont d'ailleurs toutes des mesures utilisées dans d'autres pays.

Marché du carbone et écofiscalité

La commission devrait examiner également l'opportunité de prendre une orientation en matière d'écofiscalité, au détriment d'autres formes de taxation notamment celles des produits du travail, et ce, dans la perspective de créer de nouvelles possibilités de marché, de stimuler l'innovation et les gains de productivité.

Parmi les recommandations pour entamer ce virage, nous soulignons la nécessité de constituer un groupe d'experts en matière d'écofiscalité qui aurait le mandat de réaliser l'inventaire et l'évaluation des mesures d'écofiscalité appropriées pour faciliter l'atteinte d'objectifs économiques, environnementaux et sociaux, tout en stimulant l'innovation et la compétitivité des entreprises, en tenant compte de leur contexte fiscal régional, continental et international, de même que l'adoption de recommandations guidant le choix des mesures d'écofiscalité pour le Québec¹⁵.

Rappelons par ailleurs que le Québec a déjà adopté le marché du carbone avec la Californie. Le Conseil du patronat appuie ce système, mais il met en garde contre certains effets indésirables et propose des ajustements. Si le Québec vise des réductions d'émission de GES de 20 % sous le niveau de 1990, la Californie vise 0 %, soit la même quantité d'émissions qu'en 1990. Avec des ambitions si élevées, les entreprises québécoises atteindront rapidement le plafond de droits d'émission disponibles au Québec et devront acheter des droits d'émission de la Californie.

En clair, cela signifie que nous paierons directement aux Californiens une partie de la facture de leurs programmes de réduction de GES, soit environ 300 M\$, selon Bloomberg. Le fait que l'économie californienne ait un PIB sept fois plus important que celui du Québec et le fait que nos entreprises ne soient pas en compétition directe avec celles de la Californie et qu'elles devront assumer un fardeau financier supplémentaire par rapport à leurs concurrents directs de l'Ontario et du Nord-Est américain représentent des désavantages majeurs pour la compétitivité du Québec. **Bien que ce système soit une voie d'avenir souhaitable, en l'absence d'autres joueurs nord-américains, le gouvernement du Québec a le devoir de prévoir des changements à court terme au programme qui permettront à nos entreprises de demeurer compétitives.**

¹⁵ Le président du Conseil du patronat du Québec copréside un comité écofiscalité issu de l'Alliance Switch. L'Alliance a déposé un mémoire à la commission comportant des propositions plus détaillées à ce sujet dont nous endossons les grandes lignes.

Le fardeau de l'administration fiscale

Au-delà du niveau de la fiscalité, la complexité de l'administration fiscale et les nombreuses obligations imposées aux entreprises constituent également des éléments sur lesquels il faut s'attarder. À ce chapitre, il y a eu notamment un certain dérapage au cours des dernières années dans la foulée de la lutte contre l'évasion fiscale, en transférant aux entreprises des responsabilités et des obligations de vérification que devrait assumer Revenu Québec, et en remplaçant la présomption d'innocence par la présomption de culpabilité et de connivence. L'objectif est sans doute louable. L'équité est de rigueur lorsqu'il s'agit de contribuer à la caisse de l'État et personne ne doit se soustraire à cette obligation. Il en est de même pour la concurrence loyale entre les entreprises. Il est important toutefois, comme dans tout, de faire preuve de discernement, de distinguer les personnes qui abusent du système des personnes honnêtes (qu'elles soient des personnes physiques ou morales), et d'éviter tout harcèlement à l'endroit des personnes honnêtes. **Il faudrait éviter également que le processus de lutte contre l'évasion fiscale impose un fardeau administratif indu aux entreprises.**

Par ailleurs, le Conseil du patronat encourage le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement fédéral, à poursuivre la lutte contre les paradis fiscaux.

IV. La fiscalité des particuliers

Quelle analyse peut-on faire du régime fiscal des particuliers dans le but d'encourager davantage le travail et l'épargne ainsi que d'optimiser la tarification des services, et ce, tout en assurant une redistribution équitable de la richesse collective, notamment par le maintien d'un soutien adéquat pour les plus démunis? Peut-on fiscaliser certaines tarifications pour tenir compte de la capacité de payer des utilisateurs de services publics, tout en tenant compte des impacts sur les taux marginaux de taxation?

Comme nous l'avons noté au début du présent mémoire, la fiscalité des particuliers au Québec est la plus lourde et la plus progressive du Canada, et parmi les plus progressives au monde.

Elle ne peut être ni augmentée ni être rendue plus progressive, sans que cela nuise à l'activité économique. La contribution des contribuables les plus riches à l'impôt dépasse déjà de beaucoup leur part des revenus et le Québec ne compte malheureusement pas beaucoup de « riches » qui pourraient être imposés davantage.

Selon plusieurs études¹⁶, lorsque les prélèvements obligatoires sont déjà élevés, une augmentation de l'impôt conduit à une baisse des recettes de l'État parce que les agents

¹⁶ Voir notamment : Christina D. ROMER et David H. ROMER. 2010. « [The Macroeconomic Effects of Tax Changes: Estimates Based on a New Measure of Fiscal Shocks](#) », dans *American Economic Review*, 2010, 100(3), p. 63 à 801; Louis LÉVY-GARBOUA, David MASCKET et Claude MONTMARQUETTE. « [A micro-foundation for the Laffer curve in a real effort experiment](#) », Série scientifique, 2006, CIRANO.

économiques surtaxés changent leur comportement, notamment en ayant recours à l'optimisation fiscale, en réduisant leur participation au travail, en ayant recours à l'évasion fiscale et en diminuant leurs dons (ce qu'on appelle la courbe de Laffer). Les travailleurs qualifiés et les professionnels bien rémunérés, plus mobiles, peuvent choisir de s'installer dans d'autres régions alors que les travailleurs les moins qualifiés peuvent préférer ne pas travailler ou travailler au noir.

À la lumière de toutes ces observations et en tenant compte de notre contexte géographique et du fait qu'il y a déjà un écart non négligeable entre la taxe de vente au Québec et celle de nos voisins, **il faudrait se diriger prioritairement vers la tarification**, dont le rapport Montmarquette a fait un exposé éloquent.

Tarification

De tous les outils fiscaux qui sont à la disposition de l'État, la tarification – qui favorise l'approche de l'utilisateur-payeur – semble la plus équitable et la plus efficace. Rappelons que le crédit d'impôt solidarité permet d'en atténuer l'impact pour les plus démunis. Or, on remarque que le recours à la tarification est moins répandu au Québec qu'ailleurs au Canada alors que l'impôt des particuliers y est plus élevé¹⁷. Au-delà de l'indexation des tarifs à l'inflation, le gouvernement pourrait considérer de fixer ces tarifs à un pourcentage donné du coût.

La politique gouvernementale en matière de tarification, publiée en 2009, prévoit notamment de partager le financement des services entre les utilisateurs et les contribuables selon le bénéfice respectif des utilisateurs et de la collectivité. Elle prévoit aussi des mécanismes de rattrapage et d'indexation. Le rattrapage visait notamment la contribution parentale dans les centres de la petite enfance (CPE) et les droits de scolarité à l'université.

Encore plus maintenant, dans le contexte actuel des finances publiques, il est important que le gouvernement mette en œuvre cette politique à l'égard des droits de scolarité à l'université, de la contribution parentale dans les CPE et des tarifs d'électricité.

Les universités

La question des droits de scolarité universitaires n'a pas été réglée selon nous. L'indexation sera clairement insuffisante aussi longtemps qu'il n'y aura pas un certain rattrapage. Au-delà des droits de scolarité comme tels, d'autres modifications valent la peine d'être explorées attentivement.

Une première piste pourrait être de trouver des moyens de récompenser la réussite, la persévérance et la diplomation dans les délais prescrits, ce qui constitue le véritable défi,

¹⁷ Le rapport Montmarquette notait aussi que la proportion des revenus tarifaires en fonction de l'ensemble des dépenses des services publics a diminué entre 2005-2006 et 2008-2009 dans tous les secteurs, passant de 12,5 % à 11,7 %.

plutôt que l'accessibilité aux études universitaires qui, par ailleurs, n'est pas plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada, comme en témoignent les chiffres suivants. Selon l'économiste Pierre Fortin, le pourcentage d'étudiants ayant accès à l'université est de 46 % au Québec contre 37 % dans le reste du Canada. Le taux de diplomation, pour sa part, est de 28 % au Québec contre 30 % dans le reste du Canada.

Par exemple, une remise d'une partie du prêt pourrait être accordée à l'étudiant qui termine son programme dans les délais prescrits. Une autre façon serait que l'étudiant qui utilise des sessions supplémentaires à ce qui était prévu au programme ait droit à une session additionnelle aux mêmes conditions financières, mais qu'il doive ensuite payer un montant plus élevé pour chacune des sessions supplémentaires suivies. Une autre avenue pour améliorer le financement des universités est celle de la modulation, soit une augmentation asymétrique – c'est-à-dire différenciée selon les coûts des divers programmes d'études – des droits de scolarité. Cette modulation pourrait se faire pendant une période de transition. Tout comme le financement public doit s'ajuster en fonction des coûts dans les différents programmes, le financement privé devrait être ajusté de la même façon, et ce, par souci d'efficacité et d'équité entre les étudiants. Le CIRANO a produit un document très utile sur cette question qui peut servir de base de réflexion.

De plus, le Conseil du patronat invite le gouvernement à examiner une seconde forme de modulation, dans le but d'inciter les jeunes à se diriger vers des études qui correspondent aux professions les plus demandées sur le marché du travail.

D'autres avenues expérimentées ailleurs peuvent être considérées également, comme le remboursement proportionnel au revenu ou un impôt spécial aux diplômés.

Finalement, les droits de scolarité des étudiants étrangers sont une autre source de revenus à explorer. Il faut considérer dé plafonner les droits de scolarité pour les étudiants internationaux inscrits dans l'ensemble de facultés, et les universités devraient pouvoir garder les montants forfaitaires reçus des étudiants étrangers.

Dans la catégorie des étudiants étrangers, il faudrait examiner, par ailleurs, le cas particulier des étudiants français qui bénéficient d'une exemption, et donc, d'un traitement préférentiel faisant en sorte qu'ils sont même mieux traités que les étudiants d'ailleurs au Canada. Nous estimons que les étudiants français devraient payer au moins les frais exigés aux autres Canadiens.

Pour ce qui est de la fiscalisation de certains tarifs, si le principe semble bon, il faut bien l'analyser à la lumière des taux marginaux effectifs d'imposition pour ne pas décourager le passage à un palier d'imposition plus élevé et des revenus déclarés plus élevés.

Les CPE

Le premier fascicule du comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, produit à la fin de 2009, *Le Québec face à ses défis*, présente, notamment, un portrait des dépenses et surtout de la source des écarts avec l'Ontario. Ce fascicule a noté, entre autres, que : « C'est dans le secteur de la famille et des services sociaux qu'a été identifié l'écart le plus important – soit 5,5 milliards de dollars en 2008-2009. Pour ce qui est de la famille, le Québec a graduellement mis en place la politique familiale la plus généreuse au Canada (notamment les services de garde). »

À l'origine fixée à 5 \$ en 1997-1998, la contribution des parents représentait alors 20 % du coût total en 1997-1998. Le tarif est passé à 7 \$ en janvier 2004, la part des parents s'élevant alors à 17,2 %. En raison du gel depuis 2004, conjugué à l'augmentation du coût de fonctionnement des CPE, la part des parents « n'a cessé de décroître » au fil des ans pour s'établir autour de 13,5 % aujourd'hui. Nous estimons que ramener la contribution des parents à sa part d'origine dans le coût total est un bon début.

Le péage

Nous encourageons aussi de considérer la possibilité d'instaurer des péages sur les autoroutes pour financer la construction et le maintien de nouvelles infrastructures et non pour financer les transports en commun, et ce, quel que soit le palier de gouvernement. Le principe de l'utilisateur-payeur doit être retenu dans tous les cas de tarification.

La transparence

Les dépenses fiscales relatives aux particuliers, crédits d'impôts, déductions, exemptions, etc. totalisent plus de 15 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 5 milliards de dollars en dépenses fiscales relatives aux taxes sur la consommation. D'un côté, il faudrait faire l'analyse de ces dépenses dans la perspective des objectifs qui sont ou étaient établis et l'atteinte de ces objectifs. De l'autre côté, une communication plus transparente des différentes mesures fiscales concernant les particuliers et des objectifs de ces mesures devrait être faite.

Par ailleurs, des questions se posent quant aux conséquences fiscales et leur incidence en matière d'équité dans la contribution à l'impôt de l'incorporation de certains travailleurs autonomes.

Nous ne nous prononçons pas sur les dépenses fiscales touchant les particuliers, mais nous notons que, dans le contexte de nos finances publiques, des analyses et des choix doivent également être faits pour établir des priorités¹⁸.

¹⁸ Notons, à titre d'exemple, l'exonération des gains de loterie, la déduction pour travailleurs, les trois crédits d'impôt en lien avec l'âge ou avec les revenus de retraite, (pour un total des trois de 540 M\$), le crédit d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles. Dans ce dernier cas, notons aussi que les indemnités de grève versées par un syndicat à ses membres ne sont pas imposables.

V. Autres considérations

Les taxes de vente

Les ventes en ligne constituent un phénomène en croissance attribuable au développement accéléré de l'économie numérique. D'importantes pertes de recettes fiscales résultent de failles existant dans le régime fiscal actuel (tant québécois que canadien).

Le problème à ce chapitre découle du fait que les compagnies étrangères qui n'ont pas d'actifs ou d'employés au Canada et qui vendent des produits, entre autres numériques, aux consommateurs canadiens ne sont pas tenues, selon les règles fiscales actuelles, de percevoir la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ni de la verser aux gouvernements fédéral et provinciaux. Il nous apparaît essentiel de résoudre le problème afin que les gouvernements puissent percevoir la taxe de vente sur l'ensemble des ventes en ligne au Canada par des vendeurs situés à l'étranger.

Le gouvernement se prive de recettes fiscales considérables dont on ne peut pas se passer dans le contexte de nos finances publiques serrées. Avec le commerce en ligne en croissance soutenue, ce phénomène ira en s'accroissant.

Même s'il est difficile d'avoir de l'information précise relative au commerce en ligne et à son impact sur l'économie et les revenus fiscaux, certaines estimations existent. Aux États-Unis, des chercheurs ont établi que les pertes fiscales associées au commerce électronique transfrontalier des États et des villes représentaient près de 3,8 % des revenus provenant des taxes de vente. De son côté, le Québec a évalué à 164 millions de dollars par année les montants de taxes non récupérés en taxes de vente (TVQ) à cause des achats en ligne sur des sites à l'étranger.

De plus, les compagnies québécoises se trouvent désavantagées par rapport aux entreprises étrangères, car le prix des biens et des services qu'elles vendent, en raison des taxes à la consommation, est supérieur (d'au moins 15 %) à celui des firmes étrangères.

Le transfert d'entreprise

La commission devrait se pencher également sur un problème qui existe depuis assez longtemps, celui du transfert d'entreprise. Actuellement, il est plus avantageux pour un propriétaire d'entreprise de la transférer à un étranger qu'à un membre de sa famille. Or, à un moment où un grand nombre d'entreprises au Québec sont appelées à changer de main, il est important de régler cette question pour la prospérité de notre société.

Considérer l'ensemble des paliers d'imposition

Le mandat de la commission ne couvre que 90 % de la fiscalité québécoise puisqu'il n'inclut pas la fiscalité au palier municipal. Or, dans tous les cas, il faudrait tenir compte des différents paliers d'imposition, notamment le provincial et le municipal. Dans le contexte de vouloir conférer plus d'autonomie et de pouvoir aux municipalités, ce qui peut être souhaitable étant donné leurs responsabilités, il faut faire attention au résultat final sur le fardeau fiscal net des contribuables.

Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada

Finalement, même si la question ne relève pas directement du mandat de la commission, le dédoublement entre Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada devrait être examiné. Le Québec, avec l'Alberta, est la seule province à percevoir elle-même l'impôt sur le revenu des sociétés. Nous sommes la seule province à percevoir l'impôt sur le revenu des particuliers. Toutes les autres provinces confient cette fonction à l'Agence du revenu du Canada, qui est leur mandataire. Ce dédoublement entraîne des coûts à la fois pour la machine administrative et pour les contribuables, qui doivent traiter avec deux administrations fiscales au lieu d'une seule¹⁹. Ce dédoublement est particulièrement onéreux en temps lorsqu'il est question de vérifications fiscales. C'est clairement un élément à considérer pour améliorer la compétitivité et l'efficacité du régime fiscal.

VI. Conclusion

L'exercice auquel procède la commission est un exercice incontournable et crucial pour la prospérité du Québec. Le défi est d'avoir une évaluation adéquate des résultats des différentes mesures fiscales et de prendre des décisions basées sur ces évaluations.

Toute réduction d'aides fiscales du gouvernement aux entreprises devrait être accompagnée, en contrepartie, d'une réduction des cotisations sur la masse salariale.

La vigilance est de mise avant de procéder à des coupures qui pourraient paraître faciles à court terme, mais qui risqueraient de priver le gouvernement de revenus équivalents ou supérieurs à court et à plus long termes parce qu'elles auraient entraîné des pertes d'emplois de qualité bien rémunérés et d'investissements contribuant à plus d'innovation, de productivité et de prospérité au Québec.

¹⁹ Voir en particulier François Vaillancourt et Jason Clemens, « Compliance and Administrative Costs of Taxation in Canada », dans *The Impact and Cost of taxation in Canada*, sous la direction de Jason Clemens, Vancouver; Fraser Institute, 2008, p. 55 à 102 pour une évaluation des coûts de conformité et des coûts administratifs au Canada et au Québec.